

DATE DE CONVOCATION : 12 Octobre 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE- M. CLERC - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGIER - J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - E. GARNIER -N. ARILLA - P. ORMÈCHE - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. FULPIN- K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR : S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE -

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS - EXCUSÉS : Geneviève MICHELY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Marie-Hélène AUBINEAU

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « BASKET CLUB CASTELNOVIEN »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2016-40 du Conseil Municipal du 29 mars 2017 portant sur le vote du budget primitif 2017,

CONSIDÉRANT la demande de l'association du Basket Club d'une subvention exceptionnelle afin de redynamiser ce club,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 21 VOIX POUR**, et **1 ABSTENTION** (E. RAMBEAU) décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association du Basket Club,
- Cette subvention sera prélevée à l'article 6574 service « SPORTIVES » du budget principal 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE